

Arrêté portant composition de jury d'admission

Arrêté de nomination du jury d'admission en BUT Gestion des entreprises et des administrations (GEA)

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L612-3 ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 25 septembre 2025 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;
 Vu l'arrêté du Président n°2025-148 relatif à la délégation de pouvoir en matière de nomination des commissions d'examens des vœux (Parcoursup), de commissions des examens de candidatures (Mon Master et Ecandidat) et de jury (BUT) accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury d'admission en BUT Gestion des entreprises et des administrations (GEA) est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 (pour une entrée en formation à la rentrée 2026) :

	1 ^{er} semestre
BUT1	Président : Hervé BROCHERIEU (E), par délégation, représentant du directeur de l'IUT
	Caroline CHABAULT-MARX (EC)
	ATANI Adèle (EC)
	GUYVARCH Annaïck (EC)
	BOUCHÉ Anne-France (E)
	BERTHOLOM Didier €
	MUNOZ Anthony (E)
	FOUDRIER Aurore (E)
	LE ROUX Céline (E)
	DUTOT-BELLOUARD Claire (EC)
	HERVE Emmanuel (E)
	PERONNE Sarah (EC)
	PUGNIERE-SAAVEDRA Frédéric (EC)



PINTE Gilles (EC)
FISCHER LOKOU Jacques (EC)
SANCHEZ José (E)
GALY Marion (EC)
CHAMPY MCLEAN Morag (E)
ROUDAUT Nolwenn (EC)
KERDREUX Pierre Yves (E)
DONY Sébastien (EC)
O'SULLIVAN Sheila (E)
TRIPOTEAU Xavier (E)
TUAL Kévin (P)

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'IUT de Vannes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes le 3 mars 2026

Xavier TRIPOTEAU



Arrêté portant composition de jury d'admission

Arrêté de nomination du jury d'admission en BUT INFORMATIQUE

NOM DU SERVICE REDACTEUR

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L612-3 ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 25 septembre 2025 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;
 Vu l'arrêté du Président n°2025-148 relatif à la délégation de pouvoir en matière de nomination des commissions d'examens des vœux (Parcoursup), de commissions des examens de candidatures (Mon Master et Ecandidat) et de jury (BUT) accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury d'admission en BUT INFORMATIQUE est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 (pour une entrée en formation à la rentrée 2026) :

	1 ^{er} semestre
BUT1	Président : Régis FLEURQUIN (EC), par délégation, représentant du directeur de l'IUT
	MERCIOL François (EC)
	BAUDONT Pascal (E)
	BOUGHELAGHEM Siham (EC)
	EVENAS Hélène (E)
	GODIN Thibault (E)
	KAMP Jean-François (EC)
	KERBELLEC Goulven (E)
	LALANDE Héloïse (E)
	LE LAIN Matthieu (E)
	LE SOMMER Nicolas (EC)
	LEMAITRE Elodie (E)
	LOLIVE Damien (EC)
	NAERT Lucie (E)
PHAM Minh Tan (EC)	



QUILAN Gauthier (E)
RAUT Sophie (E)
STADDON Edward (EC)
TIBERMACHINE Chouki (EC)
TONIN Philippe (E)
TUFFIGO Hélène (E)
ROIRAND Xavier (P)

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'IUT de Vannes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes le 3 mars 2026

Xavier TRIPOTEAU



Arrêté portant composition de jury d'admission

Arrêté de nomination du jury d'admission en BUT SCIENCE DES DONNÉES

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L612-3 ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 25 septembre 2025 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;
 Vu l'arrêté du Président n°2025-148 relatif à la délégation de pouvoir en matière de nomination des commissions d'examens des vœux (Parcoursup), de commissions des examens de candidatures (Mon Master et Ecandidat) et de jury (BUT) accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury d'admission en BUT Sciences des données (SD) est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 (pour une entrée en formation à la rentrée 2026) :

	1 ^{er} semestre
BUT1	Président : Benoît COSSON (E) <u>par délégation, représentant du directeur de l'IUT</u>
	ALGLAVE Baptiste (EC)
	AOUISSAOUI Fatma (E)
	BARON Gabriel (P)
	BECHET Nicolas (EC)
	BELLANGER Lise (EC)
	BERIO Giuseppe (EC)
	CABANES Yann (EC)
	CHAUMONT Marc (EC)
	DONCHERY Xavier (P)
	DUBOIS Michel (E)
	DUFEE Benjamin (E)
	DUFLOS Myrian (E)
	ETRILLARD Claude (E)



FRIGUET Chloé (EC)
KERMORVANT Patrice (EC)
LE SAUX WIEDERHOLD Elisabeth (EC)
LEMAITRE Elodie (E)
LEONARD Alison (E)
LETELLIER Sabine (EC)
PIC Jessica (EC)
POTERIE Audrey (EC)

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'IUT de Vannes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes le 3 mars 2026

Xavier TRIPOTEAU



Arrêté portant composition de jury d'admission

Arrêté de nomination du jury d'admission en BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION (TC)

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L612-3 ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 25 septembre 2025 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;
 Vu l'arrêté du Président n°2025-148 relatif à la délégation de pouvoir en matière de nomination des commissions d'examens des vœux (Parcoursup), de commissions des examens de candidatures (Mon Master et Ecandidat) et de jury (BUT) accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury d'admission en BUT Techniques de commercialisation (TC) est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 (pour une entrée en formation à la rentrée 2026) :

	1 ^{er} semestre
BUT1	Président : Stéfan AUTRET (E) par délégation, représentant du directeur de l'IUT
	MOTTE Nathalie (E)
	BOURDONCLE Nathalie (E)
	LABORIE Clément (E)
	NOGUEROL Eva (E)
	JEZEQUEL Franck (E)
	JACOB Céline (EC)
	DELFOSSÉ Christine (EC)
	DAMAK Leïla (EC)
	GEDEON Eszter (EC)
	BEAUDOUIN Vanessa (EC)
	BOISSEAU Aurore (P)
	BUCHET Agathe (E)



	MARTIN Angélique (EC)
	MAZET Pierre-Yves (E)
	MOHAMED Mehdi (E)
	ORHANT Jean-François (E)
	POIREL Nathalie (P)
	RABIAI Yassine (E)

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'IUT de Vannes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes le 3 mars 2026

Xavier TRIPOTEAU

